



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MAI 2022



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51
E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 24 mars 2022, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 13 voix « pour », soit à l'unanimité, d'entériner l'attribution d'un montant de CHF 2500.- d'aide d'urgence aux réfugiés ukrainiens.

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune
(www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 mai, 23 juin, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

INFORMATIONS COMMUNALES

GIAP 2022-2023 – INSCRIPTION EN LIGNE JUSQU'AU 18 MAI 2022

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) met en œuvre une procédure d'inscription pour la rentrée 2022-2023 entièrement en ligne.

Le délai pour inscrire son enfant court jusqu'au mercredi 18 mai 2021. Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.

L'ensemble du processus d'inscription (nouvelles inscriptions et renouvellement) s'effectuera en ligne via le portail internet my.giap.ch.

L'inscription à un compte e-démarches de l'Etat de Genève est indispensable pour accéder au portail internet my.giap.ch.

Avant toute inscription, les parents sont invités à prendre connaissance des nouvelles conditions générales 2022-2023, disponibles sur le site internet : <https://www.giap.ch>

Les parents sans possibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour valable, personnes non contribuables à Genève, notamment) sont priées d'appeler la centrale des inscriptions au 022/304.57.70 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le mercredi de 13h30 à 16h30



SUBVENTIONS VELO ET BORNE D'ELECTROMOBILITE

Vous souhaitez passer à une mobilité douce ? **L'Etat de Genève vous offre des subventions** pour

- **L'achat d'un vélo-cargo** : subvention jusqu'à max. CHF 500.-
- **Suivre une formation pour rouler à vélo** en toute sécurité : subvention jusqu'à max. CHF 80.-
- **Tester un vélo électrique** : subvention pour la location d'un vélo électrique jusqu'à max. CHF 250.-

Informations complémentaires sur les conditions sur <https://www.ge.ch/subventions-velo>.

Pour la recharge de véhicules électriques, l'Etat de Genève attribue des subventions pour **l'installation d'une borne d'électromobilité** sur une place de parking individuelle (jusqu'à CHF 1000.-) ou dans le cadre d'un projet planifié dans un parking collectif (jusqu'à CHF 2000.-).

Informations et conditions : <https://www.ge.ch/subventions-borne-electromobilite>.

Pour bénéficier des subventions, il faut conserver votre preuve d'achat ou de location. Les habitants de Perly-Certoux doivent s'adresser directement à l'Office cantonal de l'énergie, Rue du Puits-Saint-Pierre 4 1204 Genève, tel: 022 546 76 00, e-mail : ge-environnement@etat.ge.ch

Les différents types de subvention sont cumulables, en revanche, il faut respecter une période de trois ans entre deux subventions du même type.

A noter que les indépendants ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent bénéficier des différentes subventions, jusqu'à 15 unités par type de subvention et par entreprise.

CHIENS ET CHAMPS CULTIVES

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires rappelle que les chiens ne sont pas admis dans les champs cultivés et espaces de nature protégée.

Lors de vos promenades avec votre compagnon à quatre pattes, vous devez veiller à ce qu'il ne pénètre pas dans tout terrain affecté à la production agricole ou à la promotion de la biodiversité, quelle que soit sa forme (Loi sur la police rurale, LPRur, art. 2, 5 et 14, M 2 25 et art. 5 du règlement d'application RPRur).

Les contrevenants sont passibles d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à CHF 60'000.- !

ACCUEILLIR UN CHIOT- NOUVEAU PORTAIL D'INFORMATIONS

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires a mis en ligne un nouveau portail d'information pour aider les heureux futurs propriétaires d'un chiot à s'y retrouver dans les diverses démarches administratives à faire.

La venue d'un chiot peut être source de joies mais aussi de déconvenue car la vente de chiens peut attirer des personnes mal intentionnées et mal formées à l'élevage. Réfléchir sur les filières, choisir une race compatible avec son mode de vie, préparer le voyage du chiot de l'élevage à chez soi sont les thèmes qui sont abordés sur la page <https://www.ge.ch/accueillir-chiot>. Sans oublier de prendre connaissance des règles qui aideront votre chien à cohabiter avec les autres chiens et les humains de manière harmonieuse.

Rappel : pour être un animal citoyen accompli, votre chiot devra porter sa médaille dès ses six mois. (A demander à la mairie.)

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au-dessus de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres au-dessus de la dite voie et ne doivent pas empiéter sur voie publique. Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés.

Attention, il n'y a plus déchéance à date fixe car la taille des arbres et haies doit être conforme tout au long de l'année !

(Loi sur les routes L1-10)

ACTUALITES COMMUNALES

CREATION DE VOTRE COMPTE E-DEMARCHE A LA MAIRIE

Depuis peu, les habitants qui souhaitent créer un compte e-démarches, qui donne accès à de nombreuses procédures administratives en ligne avec l'Etat de Genève, peuvent le faire directement depuis la mairie.

Venir aux heures d'ouverture du Secrétariat avec un document d'identité, une adresse e-mail et un téléphone portable. La démarche d'ouverture de compte sera alors très rapide : une fois votre identification et votre inscription enregistrée à la mairie grâce à votre adresse e-mail, vous recevrez par sms votre code secret. A vous ensuite de vous connecter directement à l'espace des e-démarches de l'Etat de Genève, pour demander des subsides, des documents officiels ou remplir et téléverser directement depuis votre compte votre déclaration d'impôts 2021.

Il est bien sûr possible de continuer à demander l'ouverture de son compte e-démarches via le site www.ge.ch. Mais, l'envoi du code se fait par courrier postal, c'est un peu plus long.

SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE : APPEL AUX HABITANT-ES DE PERLY-CERTOUX

La commune de Perly-Certoux met à disposition de l'Hospice général, un logement de 5 pièces pour l'accueil d'une famille de réfugiés ukrainiens. Cet appartement est remis non meublé, pour une durée de 6 mois.

Afin d'aider les futurs habitants, nous lançons un appel à vous, habitant-e-s de Perly-Certoux, pour **aider à meubler ce logement**. Avez-vous des lits (adultes et enfants), meubles, literie, linge, batterie de cuisine, etc, que vous pourriez prêter, voire donner ?

Nous vous invitons à nous faire part, **pour l'instant, par e-mail uniquement** des meubles ou objets que vous pourriez remettre dans un délai rapide à : info@perly-certoux.ch, mention sous objet: *Ukraine*. Nous vous remercions de fournir également une photo ainsi que les dimensions du meuble que vous proposez.

Nous attendrons de connaître la composition précise de la famille pour vous demander effectivement d'apporter les meubles et objets utiles et nécessaires dans le logement.

D'avance, nous vous remercions de votre solidarité et du bon accueil que vous réserverez à cette famille.

PS : vous aimeriez vous investir pour l'intégration de cette famille ? Annoncez-vous aussi par e-mail à la mairie.

GEOTHERMIE : SIGNALER UN BOÎTIER OUBLIE

Les drôles de boîtiers orange dispersés un peu partout dans les champs et le long des chemins et routes communaux l'an dernier avaient intrigué la population. Il s'agissait d'éléments destinés à faire des mesures, dans le cadre de la campagne sur la géothermie.

La campagne terminée, les responsables de ce projet sont à la recherche de clous ou de bandes élastiques orange qu'ils auraient oublié de ramasser. Ils lancent un appel à la population pour qu'elle leur signale un élément oublié.

Si tel est votre cas, vous pouvez signaler l'emplacement à M. Frédéric Mirjolet, chef de projet à SIG, par e-mail : frederic.mirjolet@sig-ge.ch ou par tél. 079 591 30 48.

INFOS PRATIQUES 2022 -2023 - ERRATUM

La brochure *Infos pratiques 2022-2023* a connu quelques bizarreries à la sortie des presses dont il serait vain d'en rechercher la cause.

Ainsi, deux membres du Comité de l'Aire des Seniors ont fait une apparition surprise dans les comités de deux autres associations, indépendamment de toute volonté : Henri Hottelier n'est donc pas vice-président de la Devise, et Simone Bowman n'est pas non plus trésorière du Canard de l'Aire. Nos excuses aux personnes et associations concernées.

Enfin, PhysioPerly compte bien trois physiothérapeutes, avec Daphné Sauge, qui reçoit à l'adresse du cabinet, route de St-Julien 263B, sur rendez-vous, par tél. 022.771.10.20, tél. portable: 076.631.25.50.

Sur le site internet, la brochure Infos pratiques 2022-2023 corrigée est publiée.

ENVIRONNEMENT 2022

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants

Samedi 21 mai

Merci de déposer vos déchets la veille à l'endroit prévu.

Levées exceptionnelles sur appel: tél. 022 777 17 74



Levées de papier et carton

Mardi 10 mai

Mardi 31 mai

Masques et mouchoirs usagés doivent être jetés dans les ordures ménagères !



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi



Levées de verre

Mardi 31 mai

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

Toutes les dates des levées dans votre dépliant des déchets 2022 ou sur www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Déchets

200 KG POUR LES 200 ANS DE LA COMMUNE : LE GESTE ZÉRO DÉCHET DU MOIS



Comme les membres du Marché de Perly vous y engagez, partez faire vos courses avec un sac en tissu !

VOTRE NOUVELLE HABITUDE DU MOIS : LES SACS EN TISSU

Pourquoi les utiliser ?

1. Réutilisables, ils préservent les ressources naturelles et permettent de réduire les émissions de CO₂ (préférez des sacs labellisés, Bio, GOTS, etc.).
2. Faire des économies, ils sont conçus pour durer.

Comment les utiliser:

1. Pour mettre les fruits et légumes directement dedans (ex : au marché, au supermarché, etc) ainsi que le pain et d'autres aliments. Tous les aliments peuvent se trouver dans un même sac en tissu.
2. Mettre les étiquettes de fruits/légumes directement sur le tissu extérieur.
3. Lavez-les lorsqu'ils sont sales, à 30°C avec le reste des habits.
4. Notre conseil : en avoir plusieurs, à plusieurs endroits différents (ex : le panier du vélo, les sacs à dos ou à main, le coffre de la voiture, etc), pour en avoir toujours un sous la main.

Où les trouver:

1. Dans vos placards ! Trouver des sacs inutilisés autour de vous, vous pouvez aussi en fabriquer vous-même avec de vieux habits/tissus.
2. Dans les magasins en vrac (Le Bocal Local, Chez Mamie Genève, Nature en Vrac, ...)
3. Dans les magasins bio (Senza, Au Temps pour Moi, ...)

Retrouvez une liste des magasins Zéro Déchet ainsi que de nombreux conseils et recettes sur le site : www.zerowasteswitzerland.ch/geneve

RECYCLER LE PET CORRECTEMENT, C'EST PLUS CHOUETTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Avec le retour de l'été, et des boissons à l'emporter, si vous n'avez pas encore adopté le thermos (un geste Zero Déchet vivement recommandé), il faut veiller à ne jeter dans les conteneurs en PET que les bouteilles en PET.

Trop souvent encore, on trouve dans cette collecte toutes sortes de bouteilles en plastiques qui ne peuvent pas être recyclées. Pour faire juste, il faut que le contenant (bouteille ou verre) porte cette marque visible (ci-contre) :

Tout autre contenant en plastique devant être incinéré, il faut éviter au maximum de créer ce déchet. Car le plastique doit être incinéré avec les ordures ménagères.

